

DICRIM de la commune de NOUVOITOU

Document d'information communal sur les Risques Majeurs



Lavez-vous les mains



Couvrez-vous la bouche



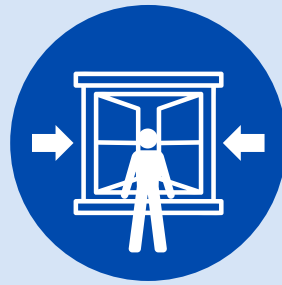
Consultez votre médecin



Ne touchez pas les câbles



Monter à l'étage



Fermer tout



Quittez la zone dangereuse



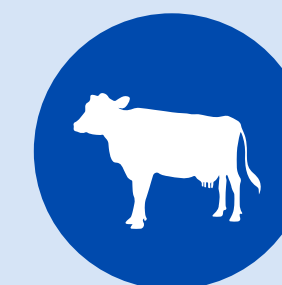
Écoutez la radio



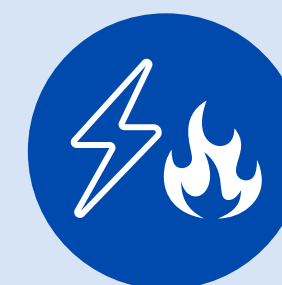
Téléphonez au Secours



Mettez-vous à l'abri



Abritez les bêtes



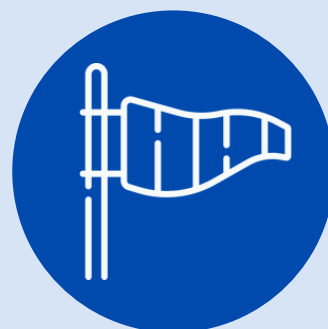
Fermer tout



Inondation



TMD



Tempête



Grand Froid

DICRIM de la commune de NOUVOITOU

Document d'information communal sur les Risques Majeurs

Comme beaucoup de communes, la ville de Nouvoitou peut être confrontée à des risques majeurs : inondation, incendie, séisme, pandémie, canicules...Ainsi, la commune s'est dotée d'un Plan Local de Sécurité construit en partenariat avec les services de l'Etat permettant d'agir en cas de risques majeurs afin d'assurer la sécurité et l'information des Nouvoitouciens et Nouvoitoucienne.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) présenté ci-dessous est conçu tel un outil pratique. Il a pour but de vous informer sur les risques majeurs et menaces mais aussi sur les comportements à adopter en cas de danger. Au fil des pages, vous y trouverez conseils et recommandations.

Depuis juin 2023, une Réserve Communale de Sécurité Civile, composée de bénévoles volontaires, renforce ce dispositif de soutien à la population, en relayant notamment l'information préventive auprès des concitoyens.

Jean Marc Legangneur

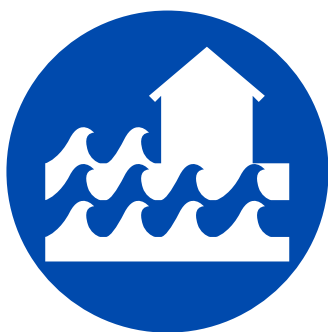
QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- **Sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants
- **Sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

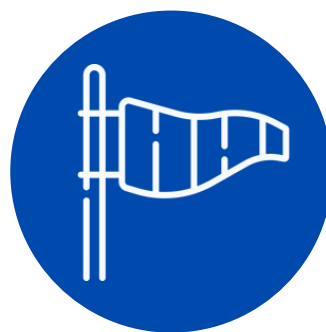
A QUELS RISQUES MAJEURS SOMMES-NOUS EXPOSÉS À NOUVOITOU ?



Inondation



TMD



Tempête



Grand Froid

En cas de danger ou d'alerte

1- Abritez-vous et fermez tout

2- Ecoutez la radio ou la TV, consultez le site internet de la commune (www.nouvoitou.fr)

- France bleu Armorique 103.1 Mhz
- France Inter 93.5 FM
- TV -Rennes

3- Respectez les consignes

- lisez les principales consignes qui figurent au DICRIM
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité
- ne téléphonez pas, afin d'éviter l'encombrement des lignes, les secours en ont besoin

L'ALERTE : comment la reconnaître ?

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger. En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

- Messages diffusés par un véhicule municipal sonorisé
- Messages sur le panneau d'information de la commune (accessibles également par l'application Centolive)
- Site Internet de la commune (www.nouvoitou.fr)
- Affiches, visite à domicile le cas échéant
- Médias classiques : Radio locale (France Bleu Armorique 103.1 FM), télévision régionale, presse...

LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES : À AVOIR CHEZ SOI

- Radio à piles
 - Lampe de poche
 - Papiers personnels
- Nourriture et eau
 - Couvertures, vêtements
 - Médicaments
- Matériel de confinement (ruban adhésif, arrêter la VMC, tissus pour colmater le bas des portes...)

LES PHÉNOMENES MÉTÉOROLOGIQUES

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse,...). Le site de météo France (www.meteofrance.com) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information générale est disponible sur les services télématiques et téléphoniques de **Météo-France : 0 899 71 02 56**

Niveau d'alerte	Conseils
	Vigilance absolue : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.
	Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les Pouvoirs publics
	Soyez attentifs : Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés. Tenez-vous régulièrement informé de la situation.
	Pas de vigilance particulière



Écoutez la radio



Mettez-vous à l'abri



Abritez les bêtes

RISQUE INONDATION

Les crues des rivières « La Seiche » et de « l'Yaigne » sont caractérisées par une montée assez lente des eaux. Ces crues sont dues aux pluies intenses sur l'ensemble du bassin versant de la Seiche..

La période des crues se situe généralement de novembre à mars.

- Les secteurs inondables : Epron, Tertron, le Pont de Seiche, et pour l'Yaigne, la Boussardière
- Les routes communales inondables : VC 202 (Moulin de Tertron). VC.16 (le Bout du Pont)

LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES



A l'annonce des crues :

- Fermez portes, fenêtres, aérations basses et veillez à l'étanchéité des parties basses pour freiner l'entrée d'eau.
- Coupez le disjoncteur électrique pour éviter l'électrocution.
- Rangez au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte identité, passeport, etc...)



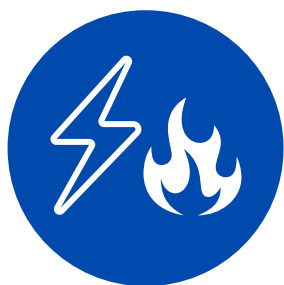
Pendant l'inondation :

- Informez-vous de la montée des eaux
- Ne vous engagez pas en zone inondée
- Respecter les déviations routières mises en place
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- Évacuez seulement si les Services officiels (Etat, mairie) vous en donne l'ordre



Après l'inondation :

- Aérez et désinfectez les pièces du bâtiment
- Déshumidifiez, dès que possible
- Rétablissez l'électricité mais seulement après avis d'un professionnel et sur une installation sèche
- Circulez sur les routes avec prudence (chaussées boueuses et glissantes)
- Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur



Fermer tout



Monter à l'étage



N'allez pas chercher
les enfants à l'école



RISQUE TEMPÊTE

L'ensemble de la Région Bretagne est exposé aux risques de tempête. A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 90 km/h est franchi lors de rafales.



Avant la tempête :

- Fermez tout
- Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments
- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Rentrez les animaux et le matériel
- Mettez-vous à l'abri



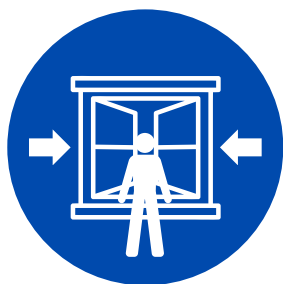
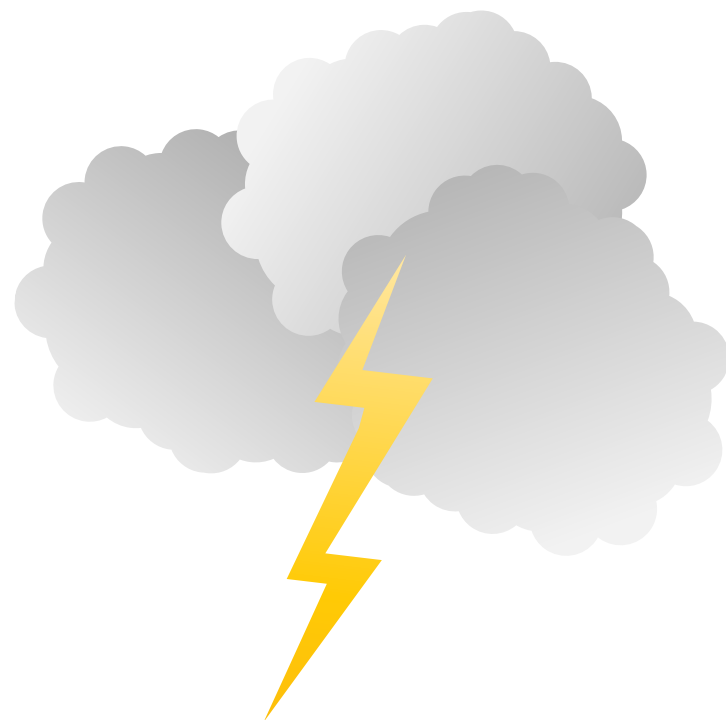
Pendant la tempête :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- Evitez tout déplacement à l'extérieur dans les zones boisées
- Suivez les consignes de sauvegarde



Après la tempête :

- Coupez les arbres ou branches qui menacent de s'abattre
- Evitez de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité
- Ne touchez pas les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours



Fermer tout



Ne touchez pas les câbles

RISQUE GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons etc. Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).

LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
- Couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, appelez le SAMU social : 115



RISQUE CANICULE

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité en France. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes.

Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications surtout chez les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

En mairie, nous disposons d'un fichier nominatif de vigilance de personnes vulnérables. Les personnes qui le souhaitent, peuvent venir se signaler.

Un réseau local de professionnels peut être actionné en cas de risque.

La mairie peut ouvrir l'église -espace frais - en cas de très fortes chaleurs.

Avant la Canicule :

- Assurez-vous que votre habitation soit équipée de volets ou de stores
- Veillez à ce que votre réfrigérateur fonctionne correctement

Pendant la canicule :

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez régulièrement de l'eau
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil

LE RISQUE INFECTIEUX

On parle de risque infectieux, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur). Les dispositions applicables pour les risques infectieux sont la mise en application des bons gestes d'hygiène (se laver les mains, désinfectez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique).

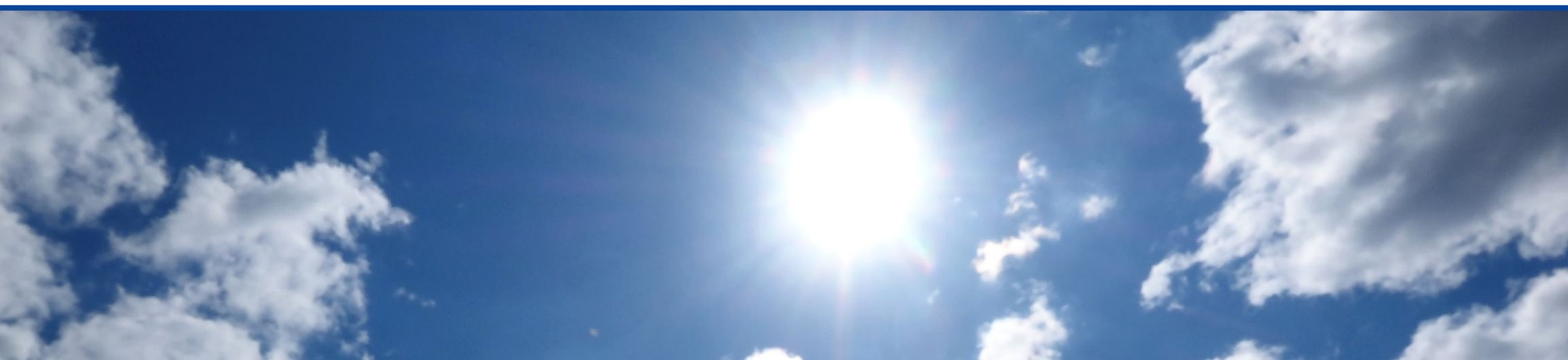
Parmi ces risques, celui de la pandémie grippale fait l'objet d'un plan national qui est décliné au niveau communal par différentes actions.

Qu'est-ce que la pandémie grippale ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie

LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES :

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant
- En cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé du centre de vaccination correspondant à votre domicile





Lavez-vous les mains



Couvrez-vous la bouche

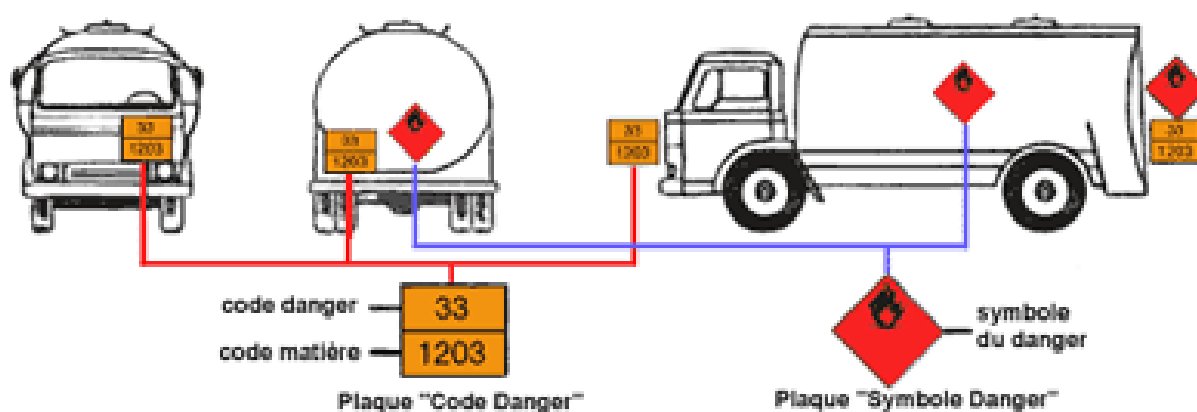


Consulter votre médecin

RISQUE ACCIDENT de TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses sur la Commune est consécutif à un accident se produisant par voies routières (produits inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs), sur la voie ferroviaire, ou encore sur le réseau de canalisation de gaz. Il peut donc, à priori, survenir en plusieurs lieux de la Commune.

Il peut se produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement d'un nuage toxique dans l'air, pollution des eaux et des sols.



LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES

- **Si vous êtes témoin d'un accident** : donnez l'alerte pompiers - 18 ou 112 et gendarmerie -17 en précisant le lieu, et si possible, la nature du moyen de transport (camion, conduite.....), la nature du sinistre (explosion, incendie, écoulement...)
- Informez la mairie
- Conformez-vous aux consignes de secours qui recommandent de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au minimum à 300m)
- Si vous êtes chez vous, fermez tout (fenêtres, gaz et électricité)
- Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias et du site Internet de la mairie



Téléphonez au Secours



Transport de matières



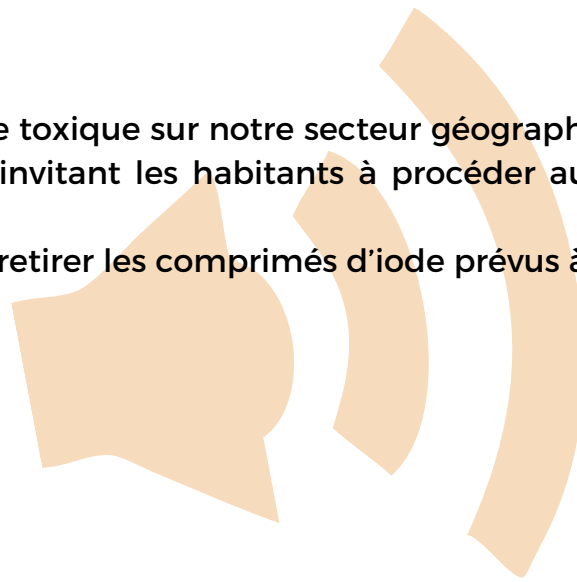
Quittez la zone dangereuse



NUAGES TOXIQUES

En cas de risque de pollution due à l'arrivée d'un nuage toxique sur notre secteur géographique, la population sera informée par un message vocal diffusé par la mairie invitant les habitants à procéder au calfeutrement de leur habitation.

En cas de nuage radioactif, la population sera invitée à retirer les comprimés d'iode prévus à cet effet, à la mairie et/ dans la pharmacie.



RISQUE SISMIQUE

Le Département de l'Ille-et-Vilaine est classé en zone de risque sismique faible (mais non nul). La construction parasismique et la maîtrise de l'urbanisme face à ce phénomène n'imposent pas d'exigences particulières pour la construction d'habitation, par contre elle en prévoit pour des bâtiments publics depuis octobre 2010 (décret N° 201-1254 du 22 octobre 2010).

LES BONS GESTES ET LES BONS RÉFLEXES



Avant le séisme :

- Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.



Pendant le séisme :

- Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets,
- Dans la rue, éloignez-vous des constructions
- A l'intérieur de chez vous, abritez-vous sous une table ou dans un local réduit (toilettes)

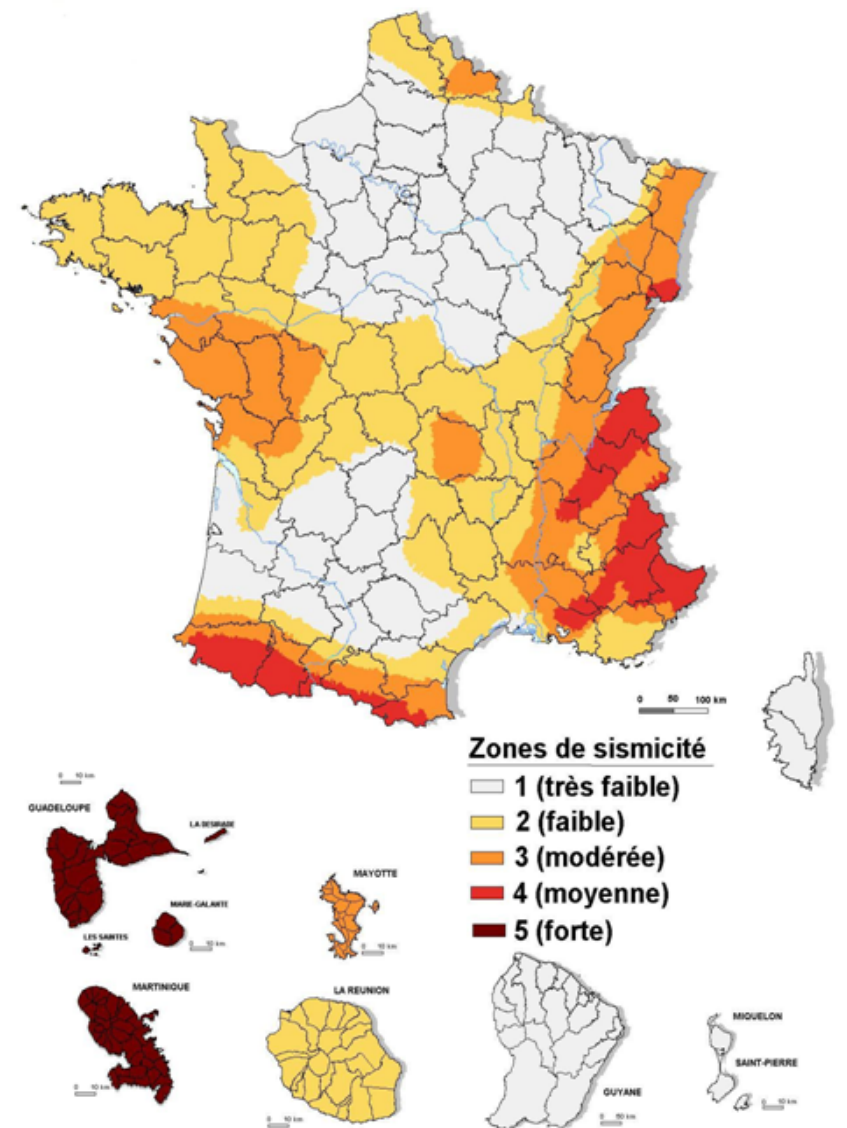


Après le séisme :

- Écoutez la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence
- Coupez les réseaux : eau, gaz et l'électricité
- Évacuez l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré
- Évaluez les dégâts et les dangers.



Nouveau zonage sismique de la France



NUMÉROS UTILES

- Urgences (portables) : 112
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15
- SAMU social : 115
- Centre Antipoison : 02 99 59 22 22
- SDIS Pompiers : 18
- GRDF (sécurité) : 0 800 47 33 33
- ENEDIS (dépannage) : 09 726 750 35
- Eau (dépannage) : 02 23 22 00 00
- Météo France : www.meteofrance.com

France Bleu Armorique : 103.1 FM

France Inter : 93.5 FM

TV Rennes



Mairie de Nouvoitou :

02 99 37 42 71

accueilmairie@nouvoitou.fr

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

81, Boulevard d'Armorique- 35026 Rennes cedex 9

0 821 80 30 35

Risques majeurs

www.georisques.gouv.fr

LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES



Ne saturez pas le réseau



Écoutez la radio